REUNION DE LA CAISSE DES ECOLES
DU 29 JUIN 2020

✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Président : Bruno BEZOT, Maire

Présents : Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON, 1ère Adjointe au Maire
Lionel LOUIS, 2ème Adjoint
Marie-Laure DAUTELOUP, Sandrine BOYER, Conseillères Municipales
Nadile DJENANE, Karène BALANGER, Delphine BALLINI, membres élus

Absents excusés : Virginie ELIZONDO, Cécile RODI, membres élus

Secrétaire de séance : Sophy SAINTEN BOURGUIGNON

Délibération N°4
BUDGET PRIMITIF 2020 – CAISSE DES ECOLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-1 à L 1612-20, R2311-10, R 2312-2, R2313-6, R2313-7, R2321-4, R 2321-5 et R 2122-9

VU le budget primitif 2020 de la Caisse des Ecoles présenté par

VU la note de présentation,

Les membres de la Caisse des Ecoles,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DIT que le budget de l'exercice 2020 est établi en conformité avec la nomenclature M 14

ADOPTE le Budget primitif 2020 voté par chapitre et arrêté ainsi qu'il suit :

Section d'Investissement :
Dépenses : 0
Recettes : 0

Section de Fonctionnement *:*
Dépenses : 22 260.00 €
Recettes : 22 260.00 €

Fait et délibéré, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié au registre Le Président de la Caisse des Ecoles